

Service Magasin municipal

**OBJET : CESSIION D'UNE BALAYEUSE SCHMIDT SUR PORTEUR POIDS
LOURDS RENAULT IMMATRICULÉ CJ-364-YD SUITE À UNE VENTE AUX
ENCHÈRES SUR LE SITE AGORASTORE**

La Maire d'Annonay,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81 du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, la société PHU ALPROTECH MACIEJ CALUS a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

DECIDE

Article 1

La cession de la balayeuse poids lourds suivante à la société PHU ALPROTECH MACIEJ CALUS situé ul.Krakowska 37, 32641 Przeciszow, Pologne.

Une balayeuse de marque Schmidt, modèle SK650, sur porteur de marque Renault, modèle M160 Midline immatriculé CJ-364-YD du 04/02/1992 pour la somme de 2796 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société PHU ALPROTECH MACIEJ CALUS.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 20/02/2020

La Maire

Antoinette SCHERER



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

24 FEV. 2020